

ANNEXE AVENANT 1 AU CONTRAT D'EQUIPEMENT N°1

LA VILLE DIEU DU TEMPLE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS POUR DES AMENAGEMENTS DE VILLAGE</u>				
1 – installation d’une vidéo surveillance VIAM/00004169	25 000,00 €	25 000 €	24 %	6 000 €
2 – aménagement d’un parking multimodal VIAM/00004878	442 252,00 €	250 000 €	24 %	60 000 €
3 – <i>remplacement de l’éclairage public par des LED</i> VIAM/00006440	215 186,00 €	130 108 €**	24 %	31 225 €*
<u>REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS</u>				
4 – travaux d’isolation des appartements du groupe scolaire BCTR/00003659	15 470,34 €	15 470 €	24 %	3 712 €
<u>REHABILITATION DES MONUMENTS COMMEMORATIFS</u>				
5 – déplacement du monument aux morts MONU/00005002	10 000,00 €	10 000 €	55 %	5 500 €
<u>ACTIONS PUBLIQUES DE MISE EN VALEUR DES BOURGS</u>				
6 – aménagement du bourg centre : Place des Templiers et espaces verts OPAA/00004168	1 249 470,00 €	700 000 €	25 %	175 000 €
7 – aménagement du bourg centre : aménagement des connexions viaires de l’allée principale et placettes OPAA/00004167	532 094,00 €	464 449 €	25 %	116 112 €

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
8 – aménagement du bourg centre : aménagement des connexions viaires hors allée principale et placettes OPAA/00004171	513 746,00 €	436 665 €	25 %	109 166 €
9 – création d'un cheminement piétonnier route de Montech et impasse des Tendolles OPAA/00006439	28 584,00 €	26 534 €	25 %	6 633 €*
SUBVENTION GLOBALISÉE	513 348 €			

*opérations 3 et 9 : avenant n°1 de 2023

**la dépense subventionnable est ramenée à 130 108 € HT afin de ne pas dépasser le taux maximum d'aides publiques plafond fixé à 80 %.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	3 031 802,34 €
Dépense subventionnable H.T.	2 058 226 €
Subvention globalisée	513 348 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	16,93 %

Le Président,

Michel WEILL